

Mon espace privé pour les employeurs

Toute une offre de services pro en ligne à votre disposition

Embauche, salaires et accidents du travail

- Le TESA simplifié pour l'emploi de salariés en CDD et de travailleurs occasionnels
- Le TESA+ pour l'emploi de l'ensemble de vos salariés en CDI et CDD
- Effectuer une déclaration préalable à l'embauche (DPAE)
- Suivre et déposer une DSN (DSN MSA)
- Mes règlements DSN
- Déposer et suivre un fichier déclaratif (DPAE / DTS)
- Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)
- Effectuer une déclaration de salaires (DS)
- Transférer le fichier déclaration de salaires (SEF DS)
- Déclarer une modification des données du contrat de travail (MDC)

Mes factures et règlements

- Consulter mes factures d'assurances sociales
- Gestion Compte(s) Têlêrêglement
- Têlêrêgler mes factures
- Consulter mon compte adhérent employeur

Attestations / Exploitation

- Consulter mon relevé parcellaire
- Demander mes attestations professionnelles
- Déclarer le changement d'adresse postale de mon entreprise

Contact & échanges, Mon compte

- Mes messages
- Mes documents
- Echanges des fichiers
- Prendre un rendez-vous
- Mon compte : gestion des données personnelles

N'hésitez pas à contacter
l'assistance internet
de la MSA Bourgogne
0 969 36 37 04



vous accompagner

Accidents du travail : Déclarez en ligne en toute sécurité

■ Services en ligne - employeurs



Conception : Secteur Communication MSA Franche-Comté / MSA Bourgogne - Crédit photos : CCMMSA Service Images - Juillet 2019



L'essentiel & plus encore

MSA Bourgogne
14 rue Félix Trutat Tél : 0 969 36 20 50
21046 DIJON CEDEX bourgogne.msa.fr

bourgogne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

La DAT en ligne

Un salarié de votre exploitation ou votre entreprise vient d'être victime d'un accident du travail : déclarez cet accident à la MSA, par internet, à l'aide du service en ligne *"Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)"*.

Ce service permet plusieurs démarches :

- **Déclaration d'accident**
A transmettre à la MSA dans les 48 heures suivant l'accident
- **Feuille accident**
A remettre à la victime pour lui permettre de bénéficier des soins médicaux et pharmaceutiques sans faire l'avance des frais
- **Attestation de salaires**
A compléter en cas d'arrêt de travail pour le calcul des indemnités journalières
- **Reprise du travail**
A adresser à la MSA le jour de la reprise
- **Une page annexe**
Permet d'émettre des "réserves" sur le caractère professionnel de l'accident



4 bonnes raisons de choisir la DAT en ligne

- **La sécurité** : confirmation de l'enregistrement par email
- **L'efficacité** : plusieurs démarches en une
- **La fiabilité** : contrôle d'existence et de cohérence des données saisies
- **La simplicité** : accès à des aides en ligne

Créer votre espace privé en quelques clics et en temps réel

- 1 Rendez-vous sur la page d'accueil du site internet de la MSA
- 2 Cliquez sur le lien "S'inscrire" situé dans le bloc *Mon espace privé*
- 3 Complétez le formulaire d'inscription
- 4 Vous recevez un mot de passe provisoire par email ou SMS à personnaliser lors de votre première connexion
- 5 Vous pouvez immédiatement accéder à *Mon espace privé*